

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 55 00
f +41 32 420 55 01
secr.dfjp@jura.ch

Département des Finances, de la Justice et de la Police – 2, rue du 24-Septembre, 2800 Delémont

**Aux personnes, services, entités,
organismes politiques et associatifs
et autorités concernées**

Delémont, le 21 janvier 2014

Mise en consultation du projet de révision totale de la loi sur la police (LPol)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous soumettons, en annexe, un projet de révision totale de la loi sur la police (LPol, RSJU 551.1).

Le but de la présente révision est de redessiner la collaboration entre la police cantonale et les polices communales ou locales. Pour ce faire, deux variantes sont proposées; l'une prévoyant l'unification de l'exercice de la force publique sur sol cantonal (police unique) et l'autre privilégiant les synergies entre les entités (polices communales en mode synergies). Le projet de réforme vise également à redessiner les champs d'activité de la police, à la doter de nouveaux moyens d'action et de prévention et à clarifier ses missions.

Soucieux de connaître votre avis, le Gouvernement ouvre cette procédure de consultation. Aussi, nous vous invitons à examiner les documents annexés et à communiquer votre prise de position à l'aide du questionnaire élaboré, celui-ci ciblant les appréciations pouvant être apportés sur les principes généraux du projet.

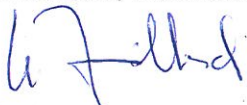
Le délai de remise des prises de position est fixé au 21 mars 2014.

Pour des raisons d'efficacité, nous vous encourageons à télécharger le questionnaire sur Internet (sous www.jura.ch/police, rubrique "commandement") et, une fois celui-ci complété, à le transmettre par courriel à l'adresse suivante : poc.cdmt@jura.ch.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, nous transmettre vos avis par courrier en nous retournant le questionnaire complété à l'adresse suivante :

**Administration cantonale
Police cantonale
Rue du 24-Septembre 2
2800 Delémont**

En vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.



Charles Juillard
Ministre des Finances,
de la Justice et de la Police

- Annexes :**
- Rapport explicatif;
 - Projet de loi sur la police version "police unique";
 - Projet de loi sur la police version "polices communales en mode synergies";
 - Liste des abréviations;
 - Rapport du Copil;
 - Schéma comparatif entre le projet de nLPol version "police unique" et le projet de nLPol version "polices communales en mode synergies";
 - Questionnaire de consultation;
 - Liste des organismes consultés.